

**PROVINCE DE QUÉBEC  
COMTÉ DE BELLECHASSE  
MUNICIPALITÉ DE LAC-ETCHEMIN**

*Séance extraordinaire du 21 novembre 2022*

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal de la Municipalité de Lac-Etchemin, tenue le lundi 21 novembre 2022, à 18 h 30, à la salle de délibérations du conseil, à l'Édifice municipal, au 208, 2<sup>e</sup> Avenue, Lac-Etchemin.

**Sont présents :**

**Madame la conseillère :** Joan Gagnon

**Messieurs les conseillers :** Guyda Deblois  
Normand Poulin  
Fabien Lacorre  
Sébastien Ouellet  
Yannick Dion

**Formant quorum sous la présidence de M. le maire, Camil Turmel.**

**Est également présent :**

Le directeur général et greffier-trésorier, Patrick Lachance.

**OUVERTURE.**

À 18 h 30, M. le maire Camil Turmel ouvre la séance par la lecture de l'avis de convocation qui a été signifié aux membres du conseil par le directeur général et greffier-trésorier.

À M. le maire Camil Turmel, Mme la conseillère Joan Gagnon et MM. les conseillers Guyda Deblois, Normand Poulin, Fabien Lacorre, Sébastien Ouellet et Yannick Dion.

**AVIS** vous est par le présent donné par le soussigné, Patrick Lachance, directeur général et greffier-trésorier, qu'une **séance extraordinaire du Conseil municipal de la Municipalité de Lac-Etchemin aura lieu, le lundi 21 novembre 2022, à 18 h 30, à la salle de délibérations du conseil, à l'Édifice municipal, au 208, 2<sup>e</sup> Avenue, Lac-Etchemin, aux fins de :**

- 1- Adoption du règlement numéro 214-2022 sur les immeubles industriels municipaux pour l'année 2022.
- 2- Autorisation de signature pour la vente d'une parcelle de terrain à M. Patrick Bouchard (lot numéro 6 529 049).

Donné à Lac-Etchemin, ce 17<sup>er</sup> jour de novembre 2022.

Le directeur général et greffier-trésorier,  
Patrick Lachance

245-11-2022 SP1  
1.

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 214-2022 SUR LES IMMEUBLES INDUSTRIELS MUNICIPAUX POUR L'ANNÉE 2022**

---

Considérant qu'un avis de motion pour la présentation du présent règlement a dûment été donné à la séance ordinaire du conseil tenue le 1<sup>er</sup> novembre 2022;

Considérant que tous les membres du Conseil municipal ont reçu le projet de règlement numéro 214-2022 en date du 28 octobre 2022;

Considérant qu'un projet de règlement a été présenté et déposé à la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> novembre 2022;

Considérant que les membres présents du conseil confirment tous unanimement avoir lu le projet de règlement numéro 214-2022;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER GUYDA DEBLOIS ET RÉSOLU :**

QUE le conseil confirme par la présente résolution, l'adoption du règlement numéro 214-2022 tel que rédigé et déposé par le directeur général et greffier-trésorier.

***Adoptée à l'unanimité.***

246-11-2022 SP1  
2.

**AUTORISATION DE SIGNATURE POUR LA VENTE D'UNE PARCELLE DE TERRAIN À M. PATRICK BOUCHARD (LOT NUMÉRO 6 529 049)**

---

Considérant que le terrain est vendu pour 1 \$/pi<sup>2</sup>, ce qui est la valeur du marché;

Considérant que tous les frais qui pourraient y être reliés seront aux frais de M. Bouchard;

**IL EST PROPOSÉ PAR MME LA CONSEILLÈRE JOAN GAGNON ET RÉSOLU :**

QUE le conseil accepte la vente de cette parcelle et autorise le maire M. Camil Turmel et le directeur général et greffier-trésorier, M. Patrick Lachance à signer le contrat de vente d'une parcelle de terrain, lot numéro 6 529 049, tel que proposé au plan d'arpentage de M. Jean Venables daté du 5 juillet 2022 no. de minute 2325;

QUE cette résolution abroge et remplace la résolution numéro 162-07-2022 adoptée à la séance ordinaire du conseil du 5 juillet 2022.

***Adoptée à l'unanimité.***

---

MAIRE

---

DIRECTEUR GÉNÉRAL ET  
GREFFIER-TRÉSORIER